ULB UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES, UNIVERSITÉ D'EUROPE

DIGITHÈQUE
Université libre de Bruxelles

LAURENT Henri, « La chance du bluffeur III. La politique de l'Angleterre », in *Combat*, deuxième année, n° 59, 20 novembre 1937.

Cette œuvre littéraire appartient au domaine public.

Elle a été numérisée par les Archives & Bibliothèques de l'Université libre de Bruxelles.
Les règles d'utilisation des copies numériques des oeuvres sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés par les Archives & Bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site http://digitheque.ulb.ac.be/

Accessible à :
http://digistore.bib.ulb.ac.be/2011/noncat000002_1937_0059_Laurent_f.pdf

LA POLITIQUE DE L'ANGLETERRE

La politique de la Grande-Bretagne devant la guerre civile d'Espagne et le nouvel impérialisme italien en Méditerranée, n est déconcertante qu'en apparence. Jamais elle n a été plus conforme aux traditions profondes de la diplomatie britannique et, par delà, au tempérament, au génie propre des Anglais.

FAILLITE D'UN SYSTEME D'INTIMIDATION

Comme ses prédécesseurs Sir Samuel Hoare et M. Baldwin, M. Neville Chamberlain est conscient que l'intervention italienne et allemande en Espagne, venant à la suite de l'établissement de l'empire italien en Afrique orientale, coïncidant avec la concentration, sans aucune nécessité, d'une véritable armée en Lybie, avec la diffusion de brandons de révolte dans tout l'Orient Musulman (Palestine, Egypte, Yémen, Afrique française du Nord), menace directement les intérêts les plus certains de l'Empire britannique, comme jamais ils ne l ont été.

Or, dans le présent, l Angleterre n'est pas en mesure de donner à ces menaces la réplique foudroyante qu elles méritent. Le système d hégemonie qu'elle avait pratiqué jusqu'ici, basé sur la notion indiscutable et indiscutée de la suprématie de la Grande-Bretagne, a été subitement placé devant une situation nouvelle. Pendant tout le XIXe siècle et jusqu'après la guerre, lorsque, quelque part dans le monde, on touchait à un cheveu d'un ressortissant britannique, un navire de guerre de S. M. jetait l'ancre dans la rade, tenant sa batterie prête, et débarquait un détachement de « blue jackets ». Derrière l'Union Jack déployée par ce détachement, vulnérable en soi, chacun apercevait en imagination l'immense puissance de la Grande-Bretagne. Personne ne s'était jamais avisé de mettre le système à l'épreuve des faits. Le jour d'octobre 1935 où l'apparition de la Home Fleet en Méditerranée n'a pas intimidé Mussolini qui n'ignorait pas que certains croiseurs de bataille avaient un équipage de 450 hommes au lieu de 1100, et, dans les soutes, des munitions pour une demi-heure de tir, le système, pour la première fois, n'a pas fonctionné.

Pour une autre nation, le réveil eût été terrible. Les hommes politiques et les simples citoyens qui réfléchissent, en Angleterre, ont été très inquiets. Ils le sont encore. Mais, au rebours de ce qu'eussent fait, par exemple, des Français, ils le cachent bien. Tout comme ils manifestent peu l'inquiétude ou la joie que leur inspirent des événements de la vie privée. Parce qu'il convient à des gens bien élevés, de ne pas montrer leurs sentiments. Et parce qu'afficher son émotion ne sert de rien, peut même nuire, servir l'adversaire. Mais derrière le calme impertubable, règne une inquiétude, une angoisse même, tempérée par la conviction que chaque jour qui passe est un jour de gagné pour la cause de la paix et pour la cause d'une Angleterre plus forte.

GAGNER DU TEMPS

Car pour l'Angleterre, l'essentiel est de gagner du temps. A cette fin, tous les moyens sont bons. M. Chamberlain dissimule mieux que M. Eden, étant encore plus anglais que lui, l'agacement, la répugnance que lui inspirent les procédés déloyaux, la muflerie et le tempérament mégalomane du Duce. Inlassablement, il se prête à l'interminable jeu des invites, des dérobades, des reprises de contact ; il accepte de suivre le mouvement des fluctuations — tension, détente, tension, détente — agencé par le Chalcas du Palais de Venise. Il semble que rien ne pourrait le décourager. Au plus fort de la campagne de presse italienne, où ne manquent pas les injures, signées du Duce, il écrit à celui-ci une lettre courtoise aimable même ; il explique au Parlement que les mouvements de troupes italiennes vers la Lybie n'ont rien que de naturel. Il consent à tout, même à perdre la face, à condition de gagner du temps. Jusqu'au jour... Dies irae...

RESERVER TOUTES LES POSSIBILITES

Toutefois, ce n'est là qu'une partie de la vérité. Certes les Anglais s'efforcent de gagner du temps pour pousser leur programme d'armements et se mettre en mesure de gagner la guerre que leur imposerait éventuellement l'Italie. Mais dans l'esprit des Anglais, l'avenir n'est jamais fait irrévocablement. La guerre avec l'Italie n'est pas fatale. Les événements peuvent suivre un autre cours. On peut imaginer une Italie satisfaite, assagie, avec ou sans Mussolini. Cette Italie-là sera néanmoins fort différente de l'Italie d'avant-guerre ; elle aura une population de 45 millions d'âmes, un empire colonial, une flotte égale à celle de la France et concentrée tout entière en Méditerranée. Il est donc conforme aux réalités, à la « raison d'Etat », de suivre une politique qui réserve toutes les possibilités, si minces soient-elles; une politique susceptible de reconstruire sur des bases nouvelles l'ancienne amitié anglo-italienne, qui pourrait s'avérer un jour aussi utile à l Empire, que l'amitié franco-britannique. Eventualité à ne pas compromettre.

LA NON - INTERVENTION

Dans les affaires d'Espagne, le respect par l'Angleterre du principe de la non-intervention. Tandis que M. Delbos n'a jamais caché ses sympathies pour les républicains, la politique anglaise est restée absolument dégagée de toute attache avec l'une ou l'autre des idéologies en conflit. La présence d'anarchistes dans un camp, de généraux factieux dans l'autre, suffit à soulever sa méfiance et sa répugnance. Cette politique s'inspire de quelques idées simples, fortes et parfois fausses, ou du moins marquées au sceau de l'incompréhension et de l'ignorance :

1°) Les Espagnols sont des « natives » à peine différents des Maures, et ingouvernables.

2°) Toute guerre en Espagne est un guepier et toute intervention etrangère se retourne contre l'intrus (ici, les Anglais semblent ne pas avoir compris qu à cet egard, Mussolini pourrait les mettre devant une situation historique tout-à-fait nouvelle).

3°) Feindre de croire que l'occupation des deux Baléares et les opérations militaires conduites en Espagne ne constituent pas encore une menace grave pour les positions anglaises en Méditerranée ; qu'on peut donc les ignorer. Si même elle en constituait une pour la France, il faudrait encore la minimiser ; ne pas laisser la France riposter, afin de n'être pas amené à prendre parti pour elle ; ne pas lui laisser créer l'irréparable. Ainsi l'Angleterre irait dans la non-intervention jusqu'à laisser s'aggraver les risques d'enveloppement de la France par le Sud-Ouest, si elle juge qu'elle-même n'est pas encore directement menacée. La chose a été dite en termes voilés, mais suffisamment clairs, par M. Eden dans un discours à ses électeurs.

4°) Si Franco gagnait la partie grâce à l'intervention de l'Italie, il devrait aussitôt liquider celle-ci, sous peine de perdre la face aux yeux de l'Espagne et du monde. Et il aurait un besoin si pressant de la cavalerie de Saint-Georges pour la reconstruction de l'Espagne, que l'Angleterre recevrait les marrons tirés du feu pour elle par Mussolini.

Notons ici l'étendue de cette erreur. Franco n'a plus à perdre la face aux yeux des Espagnols. Mussolini n'est pas homme à renoncer facilement aux bénéfices stratégiques qu'il compte tirer de sa campagne d'Espagne, qui lui a coûté des milliers de morts et des sommes énormes. Il se moque pas mal de la reconstruction de l'Espagne. Et les espoirs fondés sur la suprématie de la cavalerie de Saint-Georges, sont fallacieux du moins dans les relations entre les dictatures à mystique et à autarcie. Cela l'Angleterre ne l'a pas encore compris. Là elle est en retard d'une idée, comme ailleurs, d'une armée.

*
**

Il nous reste à montrer enfin comment la politique anglaise est déterminée dans une large mesure, par la crainte de voir s'écrouler le fascisme, force de conservation sociale, dans l'Europe troublée de notre temps.

Henri-LAURENT.

Règles d'utilisation de copies numériques d'oeuvres littéraires, réalisées par les Archives & Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques réalisées par les Archives & Bibliothèques de l'ULB, ci-après A&B,, d'œuvres littéraires qu'elles détiennent, ci-après dénommées « documents numérisés », implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées dans le présent texte. Celui-ci est accessible sur le site web des A&B et reproduit sur la dernière page de chaque document numérisé ; il s'articule selon les trois axes protection, utilisation et reproduction.

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque document numérisé indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire.
Les œuvres littéraires numérisées par les A&B appartiennent majoritairement au domaine public.
Pour les oeuvres soumises aux droits d'auteur, les A&B auront pris le soin de conclure un accord avec leurs ayant droits afin de permettre leurs numérisation et mise à disposition. Les conditions particulières d'utilisation, de reproduction et de communication de la copie numérique sont précisées sur la dernière page du document protégé.
Dans tous les cas, la reproduction de documents frappés d'interdiction par la législation est exclue.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des documents numérisés, certaines défectuosités peuvent y subsister − telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -.
Les A&B déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des documents numérisés. De plus, les A&B ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des documents numérisés ; et la dénomination 'Archives & Bibliothèques de l'ULB', ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des documents numérisés mis à disposition par elles.

3. Localisation

Chaque document numérisé dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/*annee*/*nom_du_fichier*.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les A&B encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à un document numérisé.

Utilisation

4. Gratuité

Les A&B mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires appartenant au domaine public : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.
Pour les œuvres protégées par le droit d'auteur, l'usager se référera aux conditions particulières d'utilisation précisées sur la dernière page du document numérisé.

5. Buts poursuivis

Les documents numérisés peuvent être utilisés à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les documents numérisés à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux A&B, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).
Demande à adresser au Directeur des Archives & Bibliothèques, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, CP180, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'usager s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles - Archives & Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition, cote).

7. Exemplaire de publication

Par ailleurs, quiconque publie un travail – dans les limites des utilisations autorisées - basé sur une partie substantielle d'un ou plusieurs document(s) numérisé(s), s'engage à remettre ou à envoyer gratuitement aux A&B un exemplaire (ou, à défaut, un extrait) justificatif de cette publication.
Exemplaire à adresser au Directeur des Archives & Bibliothèques, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, CP 180, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

8. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à un document numérisé particulier, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des A&B ;
b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des Archives et Bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

9. Sous format électronique

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans le présent texte le téléchargement, la copie et le stockage des documents numérisés sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre base de données, qui est interdit.

10. Sur support papier

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans le présent texte les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

11. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références aux Archives & Bibliothèques dans les documents numérisés est interdite.